

ABONNEMENT

**Saumur**

Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7

**Poste**

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 NOVEMBRE

PLUS FORTS QUE LA LOI

Le bruit court que les conseillers municipaux de plusieurs grandes villes se proposent d'imiter le bel exemple de ceux de Paris et de se voter des appointements.

On sait que la loi interdit formellement la rétribution des fonctions municipales. On sait aussi que cette interdiction n'a point empêché les conseillers de Paris de s'attribuer une très jolie somme.

Ils commencèrent avec assez de modestie, il y a sept ou huit ans. C'était un billet de cinq ou six cents francs.

On leur fit des reproches : ils augmentèrent leur traitement.

D'augmentation en augmentation, ils arrivèrent à un chiffre très sérieux : les deux tiers de l'indemnité que touche un député.

Et même, il y a six mois, considérant que tout allait devenir plus cher à cause de l'Exposition universelle, ils s'accordèrent encore un petit supplément.

On nous assure que, devant les prétentions qui commencent à se manifester sourdement dans les grandes villes, une interpellation va être déposée sur le bureau de la Chambre aussitôt la rentrée.

Et l'on ajoute que les partisans du Conseil municipal de Paris ont l'intention de réclamer, au moins pour lui, le droit de continuer à se faire entretenir par les contribuables.

Les conseillers de Paris travaillent beaucoup, disent-ils, et il est bien juste de les indemniser.

Si nous nous en rapportons aux comptes-rendus des séances de cette tapageuse assemblée, il nous semble qu'elle s'occupe beaucoup plus de politique que d'affaires.

Et, comme la loi interdit aux Conseils municipaux la politique, nous pensons que ladite assemblée serait beaucoup moins occupée si elle se contentait de faire son devoir.

Est-ce que, d'ailleurs, les Conseils de la province ne consacrent pas un temps précieux aux affaires municipales ?

Car, faire une loi exceptionnelle pour le Conseil municipal de Paris, serait une inégalité choquante.

Quoi qu'il en soit, nous ne cesserons point de nous étonner de ce que le gouvernement se résigne à consacrer, par son inertie, la décision que prennent tous les ans les communalards de l'Hôtel-de-Ville en dépit des lois existantes.

Il faut donc qu'il ait bien peur d'eux !

INFORMATIONS

UN PROGRAMME

M. Raynal a prononcé, lundi soir, à Bordeaux, un discours qui mérite attention en raison de la situation que cet ancien ministre occupe dans le parti opportuniste. On a le droit de penser, en effet, qu'il est exactement informé de l'état d'esprit de ses amis. Or, M. Raynal a donné tout un programme de politique intolérante et oppressive. C'est d'abord

une modification de la loi sur la presse ; il faut également, suivant lui, « demander aux fonctionnaires de la République d'être les véritables auxiliaires du gouvernement ». On entend bien ce que cela veut dire. Entre temps, M. Raynal a déploré que le scrutin d'arrondissement eut fait gagner quelques sièges aux conservateurs, mais il a exprimé l'espoir que la majorité saurait réparer tout cela par de bonnes invalidations.

On voit que nous sommes loin des idées de conciliation. Nous n'en sommes point surpris d'ailleurs, mais il n'est pas inutile de le signaler.

NI MESSAGE NI DÉCLARATION.

Le conseil des ministres a décidé que, ni à la rentrée, ni après la constitution définitive de la Chambre, il ne serait adressé au Parlement de message présidentiel.

L'idée d'une déclaration ministérielle a été également écartée ; il a été seulement entendu que le président du Conseil ferait connaître, dès que l'occasion s'en présenterait, la politique générale du Cabinet.

LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE.

Le conseil des ministres a décidé que le gouvernement garderait la plus entière neutralité dans la question de la présidence de la Chambre.

Quant à la Droite, elle est résolue à se compter au premier tour de scrutin ; et, au deuxième, à voter pour M. Floquet, de préférence à tout autre, à moins que M. Léon Say ne pose sa candidature.

AU TONKIN.

Le correspondant du *Siècle* à Saïgon télégraphie à ce journal qu'un accord est en voie de s'établir, entre le gouverneur général et le commandant des troupes de l'Indo-Chine, sur la question des effectifs ; tout conflit pourrait donc être évité.

Nous le souhaitons.

LE CORPS DIPLOMATIQUE.

Les membres du corps diplomatique sont presque tous de retour à Paris.

Dix-huit ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires se sont rendus hier à la réception des affaires étrangères, notamment les ambassadeurs d'Allemagne, de Russie, d'Italie, de Turquie, etc., les ministres de Suisse, du Chili, de Nicaragua, etc.

Le *Petit Journal* publie cette dépêche qu'il a, dit-il, reçue de Berlin et qui ne peut être admise qu'avec les plus expresses réserves :

« On assure, dans nos cercles politiques, que M. le comte de Kalnoky est venu ici très mal impressionné de ses conférences de Friedrichsruhe avec M. de Bismarck. Il y aurait acquis la conviction que le chancelier allemand était prêt à sacrifier les intérêts de l'Autriche pour conquérir à tout prix l'amitié de la Russie. »

Les deux chanceliers se seraient séparés très froidement.

Ce que l'on dit d'une façon plus précise et ce que tout le monde dit, c'est que l'Empereur

a personnellement invité M. Crispi à venir faire une visite à Berlin ; le premier ministre italien viendra au cours de ce mois ou du mois prochain. Il est très probable que d'ici là le chancelier sera rentré à Berlin.

Depuis quelque temps, on disait que l'état-major général allemand étudiait un nouveau plan de mobilisation générale.

La *Revue militaire hebdomadaire* dit que ces études vont se poursuivre encore, mais qu'en ce moment si la guerre éclatait, l'état-major général aurait, en moins de dix-huit jours, 1,492,500 hommes concentrés en Alsace-Lorraine et dans les provinces rhénanes.

LA SANTÉ DE M. JULES FERRY

Il est inexact que M. Jules Ferry soit gravement indisposé. M. Jules Ferry a fait, il y a deux jours, une longue excursion dans les environs de Cannes, et il a fait avant-hier sa promenade habituelle sur le boulevard Croisette.

M. Jules Ferry rentrera probablement à Paris vers le 10 novembre.

UNE NOUVELLE INVRAISEMBLABLE

Une dépêche reçue de Vienne : On affirme que le mariage du Tsarewitch et de la princesse Marguerite de Prusse est décidé.

Ce ne peut être qu'une manœuvre pour tâter l'opinion publique en Russie et en Autriche.

A JERSEY

Une trentaine de députés boulangistes se sont rendus à Jersey pour prendre les instructions du général.

Parmi ceux-ci, MM. Jules Delahaye et du Saussay, députés d'Indre-et-Loire.

Un banquet a lieu aujourd'hui même sous la présidence du général Boulanger.

UNE TOUR DE 320 MÈTRES A MARSEILLE

Un industriel de Marseille vient de soumettre au maire de cette ville un projet de construction, sur le sommet de la colline Notre-Dame-de-la-Garde, d'une tour de 320 mètres de hauteur, de forme hexagonale.

Cette tour comprendrait une série d'étages dont les uns seraient transformés en salons ; les plus élevés seraient réservés à l'installation d'un riche observatoire. On accéderait au premier étage par deux escaliers, et au sommet de la tour au moyen de deux ascenseurs. L'intérieur serait mis à l'abri des vents et du mistral par un châssis vitré.

Le sommet de la tour serait couronné par un phare électrique, projetant ses rayons sur tout le golfe et sur la ville.

Ce projet va prochainement être soumis au conseil municipal.

« Tél mon bon, la tou-re de Marsel-le elle enfonce la tou-re de Paris-se ! »

A L'EXPOSITION

C'est au milieu d'une foule enthousiaste, au bruit des applaudissements provoqués par le spectacle des fontaines lumineuses et de l'em-

brassement général des massifs, des pelouses et de la tour Eiffel, qu'a été close l'Exposition universelle.

Durant toute la journée, les véhicules de toute espèce, fiacres, omnibus, tramways, les bateaux et chemins de fer n'ont cessé de déverser dans l'enceinte de l'Exposition des visiteurs.

Aussi l'écrasement a-t-il été complet. Dans les jardins, dans les galeries, dans les palais, dans les pavillons, dans les kiosques, dans les panoramas, dans les concerts et dans les théâtres, se sont entassés les curieux.

L'Esplanade des Invalides elle-même, si triste depuis que les indigènes l'ont quittée, a été envahie par la foule ; les villages disloqués des Tonkinois, des Sénégalais et des Javanais, faisaient encore l'admiration des provinciaux et des Parisiens.

Les bazars algériens et tunisiens, de même que ceux du Maroc au Champ-de-Mars, ont été assiégés, mais les produits étaient vendus plus cher que de coutume.

Vers une heure de l'après-midi, la file des entrants a été si longue que les employés n'ont plus oblitéré les tickets et qu'ils les ont pris simplement.

Au palais de la guerre comme dans les galeries du Champ-de-Mars, la circulation était tellement difficile que les visiteurs n'avançaient que d'un mètre toutes les cinq minutes.

Lorsque le canon de la tour Eiffel a retenti, la foule s'est rejetée dans la galerie des machines, dans la rue du Caire et dans les jardins. Des bousculades, inévitables avec une telle affluence, se sont produites de différents côtés et les agents ont été obligés d'intervenir à plusieurs reprises. C'est ainsi que près des passerelles du pont de l'Alma, les gardiens de la paix ont été contraints de couper la foule et de la diriger vers les quais du côté des galeries de l'alimentation.

Aux portes, pendant ce temps, se pressaient les retardataires qu'égayaient les clameurs des camelots et des marchands de nougats.

Enfin la nuit est venue, les curieux affamés se sont précipités dans les restaurants et les ont pris d'assaut. Bientôt le courant s'est dirigé vers les petits kiosques où les jambons et les pains ont été rapidement enlevés.

Comme toujours, le chemin de fer Decauville a obtenu le plus grand succès. Des files interminables de voyageurs s'allongeaient le long des quais. Le soir, à l'heure de la fermeture, M. Decauville a fait ajouter des trains supplémentaires et a transporté les voyageurs jusque vers onze heures et demie.

M. Eiffel a eu l'idée d'enregistrer le dernier coup de canon dans un phonographe qu'il adressera à M. Edison par le prochain courrier d'Amérique, de telle sorte que l'inventeur aura le plaisir d'entendre le suprême *boum* de l'Exposition !

Les fontaines lumineuses ont obtenu leur triomphe habituel, et c'est avec regret que les derniers spectateurs se sont retirés au son des tambours battant la retraite.

Quelques accidents, sans gravité, se sont produits, mais, en résumé, la dernière fête a été réussie.

La sortie de l'Exposition, à onze heures, s'est effectuée très difficilement.

M. Carnot, accompagné du colonel Lichtenstein, est allé, dans l'après-midi, à l'Exposition; il est entré par le Trocadéro; mais lorsqu'il est arrivé au pont d'Iéna, la foule était si compacte qu'il a dû rebrousser chemin, et il est sorti par la même porte au milieu des vivats d'innombrables visiteurs criant: Vive la République! Vive Carnot!

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

(Suite et fin)

#### Hôtel des Postes

Enfin, l'administration des Postes est d'accord pour mettre à exécution le projet, depuis longtemps arrêté, d'améliorer l'hôtel des Postes.

Rien n'est changé dans les plans anciens. Le devis s'élève à 6,000 fr., couverts par une augmentation de loyer proportionnée à la dépense.

Le maire demande à mettre sans retard ces travaux en adjudication.

#### Service d'eaux de Loire

M. le Maire fait savoir à ses collègues qu'il a reçu dans la journée même la visite de M. Neuber, directeur du service des Eaux, lequel lui a annoncé officieusement que MM. Fortin Herrmann, propriétaires de l'usine des Eaux, allaient demander à la Ville un nouveau traité sur les bases de celui passé avec MM. Guittou frères.

L'administration pense que c'est dans le but de trouver plus facilement un acquéreur de l'usine.

— Quoi qu'il en soit, dit M. Langlois, il est bon d'adresser des remerciements à MM. Fortin Herrmann.

A cette occasion, M. Terrien fait une digression et on oublie la proposition Langlois.

— Les bouches d'eaux, dit-il, ne fonctionnent pas, sont mal entretenues, et en cas d'incendie, nous nous trouverions dans un grave embarras.

— C'est à voir, reprend M. le Maire.

En outre on a pu constater au dernier incendie, route du Chapeau, que le matériel des pompes est aussi dans un pitoyable état. Les raccords des tuyaux ne concordent pas. Sans le concours de la pompe de l'École et de celle de la gare d'Orléans, ce dernier incendie n'aurait pas été éteint aussi vite.

Le maire regrette que M. Hubert, capitaine des pompiers, ne soit pas à la séance pour fournir des explications. Il lui sera donné connaissance des observations de M. Terrien.

Le même M. Terrien ayant la parole passe à un autre ordre de choses. Il demande pourquoi on ne démolit pas le vieux bâtiment des Récollets, accolé à la serre du Jardin des Plantes.

M. Liénard objecte qu'il y a un plan nouveau pour le logement du directeur.

M. Terrien signale le dépôt permanent de véhicules sur la place de la Gendarmerie. C'est un abus et un obstacle à la circulation.

Le maire. — Mais leurs propriétaires paient un droit de place et ils ont intérêt à ne pas éterniser cette dépense. Cependant on avisera.

#### Police municipale

M. Lamy fait une longue dissertation sur la police municipale, ses attributions, son rôle. Il signale la présence des agents dans les cafés-concerts, ce qui leur rapporte bon an mal an à chacun 400 fr. En vieux Pandore, il ne voit pas cela d'un très bon œil. La sécurité publique en souffre. On se bat, on s'assomme, on ne trouve pas d'agents, chacun est à son poste dans l'un des cafés chantants.

Si les propriétaires de ces établissements ont besoin de la police pour maintenir le bon ordre chez eux, et qu'il faille des agents, il faut

en augmenter le nombre, et qu'ils soient payés par ceux-ci. Cela ne sera pas admis. Alors qu'un seul agent soit chargé le même jour de la surveillance de tous les cafés-concerts, c'est très possible vu leur proximité, et que les autres soient laissés en service public.

Une voix. — Si, dans chaque établissement, on leur paie un petit verre, l'agent n'entendra plus les belles voix de ces dames.

On rit.

Le maire partage l'opinion de M. Lamy et désormais un seul agent fera le doux service des cafés-concerts.

MM. les agents s'en prendront à eux de ces observations de M. Lamy et de la décision prise. N'ont-ils pas eu la simplicité, le soir de l'incendie du Chapeau, de quitter les cafés-concerts, et le lendemain de se présenter chez les cafetiers pour toucher les 2 fr. pour leur faction habituelle.

A trop tirer, la corde casse!

#### Les kiosques

Le maire. — Messieurs, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, nous sommes propriétaires des kiosques de la place de la Bilange. Faut-il les conserver? Tel n'est pas mon avis; c'est laid, disgracieux. Mieux vaudrait des refuges avec beaux candélabres. Je vous soumetts la chose afin que chacun y réfléchisse.

#### Nouveau prytanée

M. Terrien a lu dans les journaux que le gouvernement songeait à créer un nouveau prytanée. Déjà plusieurs villes ont fait des offres. Saumur a un emplacement tout trouvé, le Château, et il serait bon que l'administration se mit sur les rangs et promît le concours de la commune pour les frais d'installation.

Le maire accepte l'idée et dit que dès le lendemain, une première correspondance sera adressée à qui de droit.

#### Affaires diverses

M. Rivain veut de la lumière pour lui et son quartier. Le maire ne nie pas le bien fondé de cette demande.

M. Boineau, dans ses loisirs, a réfléchi où on pourrait établir des halles. Il a trouvé l'endroit. Il suffit d'exproprier quelques maisons rue de la Tonnelle, on arrivera à l'extrémité de la ruelle d'Enfer — lieu infect, que n'a jamais visité la commission d'hygiène — et à bas prix on traite d'une quantité de vieilles bicoques, et on a tout l'emplacement voulu pour des halles.

L'honorable préopinant demande que l'architecte soit chargé d'étudier un projet, lever le plan, etc.

Le maire soumet la proposition de M. Boineau au Conseil qui vote la mise à l'étude.

Le maire prononce: La séance est....

Les trois quarts des conseillers sont debout, le dernier quart est encore assis. Fausse alerte.

M. Langlois voudrait qu'on s'occupât des murs du cimetière, qu'on les fit recrépir, qu'on les exhausât du côté du Clos-Bonnet.

Le maire. — M. le secrétaire, prenez-en note.

M. Milon. — Pour moi, je demanderais l'assainissement de la rue innommée entre la rue des Boires et celle de la Chouetterie.

Il est de fait que cette rue inachevée est un vrai dépôt public, et celui de M. Dubois-Ronce, pour lequel on a fait enquête sur enquête, dit beaucoup de paroles et nous a fait barbouiller bien des lignes, ne sera pas beaucoup plus odorant que cette rue sur laquelle M. Milon appelle la bienveillante attention de l'administration.

Le maire demande qu'il soit fait un rapport.

M. Langlois, à son tour, parle d'une situation critique dans la cave de M. Houlard, rue des Basses-Perrières. Il y a des suintements au ciel de cette cave; ce sont des latrines du collège de garçons qui produisent ces stalactites d'un nouveau genre, et si un effondrement se produisait!

Le maire fera faire une visite dans cette cave et on avisera.

— Ce n'est pas tout, dit M. Terrien, mais si vous descendiez dans une autre cave sous les Récollets, juste en face l'entrée principale du

collège de filles, il y a un pilier qui s'effrite et s'affaîssera sous la charge; il y aura alors un effondrement qui entraînera peut-être la chute de la grille du collège.

M. Combiest est visiblement suffoqué de toutes ces menaces; sa route de prédilection lui passe par la tête. et il veut se distraire en allant prendre l'air. Aussi lève-t-il pour tout de bon la séance.

Pourvu que son sommeil n'ait pas été troublé, que dans un cauchemar il n'ait pas vu la rue des Récollets enfoncée dans ces vieilles galeries creusées par nos pères des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles!

Ainsi ce n'est pas d'hier, et nos édiles ne pouvaient en ignorer.

#### LE DRAPEAU FRANÇAIS.

Il est question d'inscrire sur les livrets militaires que le salut au drapeau français est obligatoire, même en dehors des périodes d'appel.

Dans le même but il sera prescrit aux instituteurs d'apprendre aux enfants qu'ils doivent se découvrir sur le passage du drapeau.

#### Un grand deuil en Loudunais

Sous ce titre, le *Journal de la Vienne* consacre les lignes suivantes à M<sup>me</sup> la baronne Lejeune mère, dont nous avons annoncé la mort:

« La baronne Edgard Lejeune, qui vient de s'éteindre à son château de Lamothe-Chandeniers, près les Trois-Moutiers, le 31 octobre dernier, à l'âge de 53 ans, a été une des femmes les plus appréciées et les plus admirées de la cour de Napoléon III. Son mari était écuyer de l'Empereur. Femme d'un caractère élevé, d'une piété à toute épreuve et d'une rare intelligence, elle sut toujours gagner et conserver la sympathie de tous ceux qui l'approchèrent. Petits ou grands, riches ou pauvres, tous étaient captivés par ce vénérable type de la femme bonne et chrétienne.

» Les gros revenus d'une superbe fortune étaient consacrés par elle à soutenir les œuvres utiles de son arrondissement, et sa générosité pour les pauvres est absolument proverbiale à Loudun et aux Trois-Moutiers, de même que la façon si discrète qu'elle employait pour faire le bien.

» Toutes les communes qui environnaient Lamothe-Chandeniers furent dotées par ses soins d'écoles et d'asiles que dirigeaient des religieuses qu'elle soutenait généreusement. L'église des Trois-Moutiers, grâce à sa généreuse initiative, était sur le point de se reconstruire. Elle avait su trouver la somme nécessaire à une telle réédification qui s'impose. Inutile de dire qu'elle y contribuait pour la plus grosse part.

» Présidente de la Société de la Croix Rouge pour l'arrondissement de Loudun, elle avait su donner en très peu de temps à cette belle œuvre une grande impulsion, et, sous son habile direction, il eût été facile de rendre de réels services à nos pauvres blessés en cas de guerre.

» Cette excellente femme emporte avec elle les regrets unanimes des populations du Loudunais qui l'aimaient et l'estimaient. Ces dernières comprennent la perte énorme qu'elles viennent de faire et ses nombreux amis porteront longtemps au fond du cœur le deuil de la baronne Lejeune.

» Puissent les nombreuses marques de sympathie que ses enfants reçoivent depuis la mort de celle qui les a tant aimés, adoucir un peu leur si juste douleur. En pensant à elle, ils continueront ses nobles traditions. Ils n'ont plus rien à apprendre, du reste, pour être la providence de tous ceux qui les entourent, puisque, depuis longtemps, ils l'aidaient à accomplir ses œuvres charitables. »

Le *Gaulois* publie ce qu'il appelle le *Jardin des racines législatives* en couplets rimés à la manière des *Racines grecques* du P. jésuite Lancelot. Il y a un couplet pour les députés de chaque département. Voici le couplet de Maine-et-Loire:

Le département du Maine-et-Loire obstinément ramène,  
Malgré menottes et bâillon,  
Tout son opposant bataillon,  
De Soland, qui porta l'hermine,  
Honneur de la terre angevine,  
Revient d'Angers, avec Fairé  
Qui, sur le droit, est très ferré,  
Et qui, des plus noires chicanes,  
Pénètre aisément les arcanes.

On voit arriver de Cholet,  
Dément triés sur le volet,  
De Maillé, de La Bourdonnaye,  
Qu'aucun adversaire n'effraie;  
A Saumur, Eugène Berger  
Sut toujours se faire héberger;  
Avec ardeur Baugé s'attelle  
Aux affaires de Lacretelle,  
Et de Terves voit à son gré  
Tourner les votes de Segré.

#### LES NOUVEAUX ARTISTES

Nous avons annoncé les débuts des artistes engagés par M. Sureau-Bellet. Ces débuts ont eu lieu hier soir à Angers dans la *Traviata*. (Ils auront lieu lundi à Saumur dans le même opéra.)

M<sup>me</sup> Pupier, la nouvelle première chanteuse, est Alsacienne. Elle est née à Strasbourg, en 1859, et l'on peut dire d'elle, par conséquent, qu'elle possède aujourd'hui toute la plénitude de ses moyens.

Elève de Stockhous pour le piano, elle a suivi les cours de chant de M<sup>me</sup> Schwedertlé, elle-même élève de Dupré.

Elle a débuté au théâtre en 1884, à l'âge de vingt-deux ans. Elle a passé successivement sur plusieurs scènes de province et a obtenu des succès sérieux à Alger, à Marseille, à Avignon, au Théâtre Royal de La Haye et, en dernier lieu, à Avignon, où elle a inauguré le nouveau théâtre en jouant la *Traviata*.

Le baryton, M. Villard, qui paraît pour la première fois sur notre scène, est né à Orléans.

Enfant, il était élève de la maîtrise de la cathédrale de cette ville à l'époque où M<sup>sr</sup> Dupanloup, grand amateur de bonne musique, recrutait ses chanteurs avec un soin tout particulier.

Le jeune Villard, très laborieux et passionné pour son art, partageait son temps entre l'étude du chant et celle du violon dans lequel il trouva plus tard une précieuse ressource lorsqu'il devint élève du Conservatoire.

Il a débuté à l'Opéra-Comique dans le rôle d'Alidor, lors de la reprise de la *Cendrillon* de Nicolo.

Il a chanté avec succès aux concerts Pasdeloup et aux concerts Colonne, où on lui a confié l'interprétation de l'un des morceaux les plus scabreux, le fameux *Muezzin du Désert*.

Il a chanté successivement à Lyon, à Rouen, à Liège, où tous nos grands et grandes artistes ont fait leurs premières armes.

Le *Patriote*, auquel nous empruntons ces détails, n'explique pas comment le baryton, qui était il y a deux jours M. Giraud, est maintenant M. Villard.

ANGERS. — *Les vols et la police*. — Des vols d'une certaine importance et fort nombreux depuis quelques jours sont venus jeter l'alarme dans la population d'Angers. On n'entend partout que ces mots répétés: « Mais que fait donc la police? »

Hélas! elle fait ce qu'elle peut, et si cela ne suffit pas il ne faut s'en prendre qu'au petit nombre d'agents dont dispose M. le commissaire central.

Une quarantaine d'agents pour une ville de l'importance et de la grandeur d'Angers, croyez-vous que ce soit suffisant?

Plusieurs villes, pour ne pas dire toutes, ont calculé qu'il fallait un agent par mille habitants. C'est donc 75 qu'il nous faudrait, et ce chiffre n'est pas trop considérable.

Six gardiens de la paix, voilà tout ce dont peut disposer par nuit le commissaire central. Est-ce que ce nombre est suffisant? Nous le demandons à toute personne de bonne foi.

Il y a longtemps déjà que les différents commissaires centraux se sont plaints, à la mairie, de la pénurie d'agents.

Il nous semble qu'il y a là un service qui

s'impose et que si la question était posée sérieusement par l'administration, le Conseil ne pourrait que la résoudre dans le sens d'une augmentation du personnel. (Ralliement.)

#### FACULTÉS CATHOLIQUES D'ANGERS

Le succès de M. Marétheu, que nous avons signalé avant-hier, porte à trente-quatre le nombre des étudiants de la Faculté catholique des sciences qui ont été admis à la licence-essences mathématiques depuis 1882. Trois fois l'Université d'Angers a fait recevoir le premier en Sorbonne, à la session de juillet.

#### UN CENTENAIRE HORTICOLE.

Ainsi que nous l'annoncions hier, la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire organise, dans le jardin du Mail, une exposition de chrysanthèmes, dont l'ouverture aura lieu demain samedi, à midi.

Cette solennité horticole, dit le *Patriote*, coïncide avec le centenaire de l'arrivée à Marseille, venant de Chine, du premier *Chrysanthemum indicum* venu en Europe.

Les Chrysanthèmes (fleur d'or) croissent naturellement un peu partout, dans le midi de l'Europe, dans le Caucase, aux Canaries, mais l'espèce la plus remarquable (*Chrysanthemum indicum* de Linné, *Chrysanthemum pyrethrum* de Cassini) est très répandue dans l'Inde, en Chine et au Japon. Elle a été introduite en France en 1789 par un négociant de Marseille, Blancard. Elle a donné un nombre considérable de variétés distinctes par la taille de la plante, la forme, la dimension et la couleur des fleurs, l'époque de leur épanouissement, etc.

Le premier chrysanthème était jaune d'or, sans doute. Mais depuis ce premier spécimen, on a importé ou obtenu par la culture des variétés innombrables de chrysanthèmes, qui rivalisent d'éclat, de couleurs, de formes et de floraisons abondantes. Nous connaissons, à Angers, des collections qui sont des merveilles de coloris.

On a admiré, à l'Exposition universelle, une très belle et très nombreuse collection de ces jolies fleurs.

Nous sommes certain que si l'exposition d'Angers le cède comme nombre à celle de Paris, elle l'égalera sous le rapport de la beauté.

TRÉLAZÉ. — Dimanche matin, vers trois heures, le sieur Pierre Planceneau est parti pour une commune voisine.

A trois heures et demie, on l'a trouvé étendu sans vie sur la route de Brain-sur-Authion.

Planceneau avait été tué par son cheval. On ignore comment s'est produit l'accident.

#### ÉCOLES RÉGIONALES DE TIR DU CAMP DU RUCHARD.

Par décision ministérielle du 29 octobre 1889 :

M. le capitaine Villiers, du 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie, instructeur à l'École du camp du Ruchard, a été désigné pour occuper le même emploi à l'École du camp de La Valbonne, en remplacement de M. le capitaine Plocque, autorisé à rentrer à son corps.

M. le capitaine Mandonnet, du 52<sup>e</sup> régiment de même arme, a été désigné pour occuper l'emploi d'instructeur à l'École du camp du Ruchard, en remplacement de M. Villiers.

On écrit de Châtelleraut à la Presse :

« M. Nivert a été élu au premier tour par 8,084 voix dans l'arrondissement de Châtelleraut, sur 16,240 votants.

» Comme on n'avait pas le nombre voulu de voix, on a annulé autant de bulletins que cela était nécessaire, pour diminuer le nombre de voix exprimées.

» Sans cela, la moitié étant de 8,121 voix, M. Nivert n'en ayant obtenu que 8,084, n'aurait pu être proclamé élu.

» C'est par de semblables moyens que M. Constans a pu faire passer un grand nombre de ses amis, et c'est pour cela, sans doute, que le ministre de l'intérieur tenait tant à rester à Paris pour veiller à l'exécution de ses combinaisons électorales.

» Nous en apprendrons bien d'autres. »

UNE CENTENAIRE. — Dimanche 27 octobre, raconte le *Journal de Châteaubriand*, une vieille dame, descendant d'un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, dans la gare de cette ville, était l'objet de prévenances extraordinaires de la part du personnel. Elle se nomme Catherine Boulo, sans profession, demeurant à Niort, où elle est née le 21 octobre 1783. Elle est donc âgée de 107 ans. Elle voyageait seule, venant d'un seul trait de Niort, et se rendait à Rennes pour assister aux noces d'or de son fils, âgé lui-même de 85 ans. Son visage, bien que profondément ridé, a conservé une expression d'intelligence encore vive. Elle a à peine l'ouïe paresseuse, et voit encore clair à travers ses lunettes, qu'elle semble se plaire à ôter et à remettre. Sa voix un peu tremblante est encore ferme et ses réponses sont nettes et promptes.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 novembre 1889.

La reprise d'hier persiste sur les rentes qui réalisent une nouvelle avance. Le 3 0/0 cote 87.45 ; le 4 1/2 0/0 reste à 104.95.

Le Crédit Foncier est ferme à 4,300. Les obligations attirent de nombreuses demandes.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'inscrit à 836.25. La Banque Nationale du Brésil cote 744 ; il n'y a aucune raison pour que la plus-

value de 39 0/0 obtenue par les précédentes actions de la Banque Internationale ne soit pas promptement acquise aux actions de la Banque Nationale puisqu'il s'agit de la même banque.

La Société Générale clôture à 460, la Banque d'Escompte à 525 et le Crédit Lyonnais à 698.75.

Le 4 0/0 Portugais inscrit des demandes importantes à 499.50.

Le Panama fait 51. Les Alpines se distinguent par leur bonne tenue à 206.

L'action du Gaz de Madrid a une excellente allure à 495.

Les transactions sur le Crédit Provincial ont repris avec animation. La prochaine reconstitution de l'affaire et la plus-value importante que doivent acquérir les titres poussent aux achats.

On parle d'une fusion du Patrimoine avec une autre compagnie d'assurance déjà existante. Les actionnaires du Patrimoine seraient fatigués d'attendre depuis sept ans la rémunération de leur capital qu'on leur promet à chaque assemblée.

L'obligation des chemins Economiques clôture à 385.

Au cercle.

— N'est-on pas heureux de penser, dit quelqu'un à un genreux, que c'est un modeste ouvrier qui a gagné le gros lot ?

— A quoi cela lui servira-t-il, répond le doux gâteux, maintenant qu'il n'a plus de besoins ?

#### Le père et la mère

Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler ; depuis qu'il a pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte il est complètement guéri. Ma mère souffrait de violents maux de tête ; elle a aussi employé vos Pilules Suisses et s'en est très bien trouvée.

(Sig. lég.) HECTOR MEURICE.  
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 11 novembre 1889

#### LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, de M. ED. DUPREZ, musique de VERDI.

#### LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, de MM. SCRIBE et MELESVILLE, musique d'ADAM.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent ;

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

#### GRANDS BOUILLONS PARISIENS

Recettes du 1<sup>er</sup> Janv. au 30 Sept. 2,391,044 f. 90  
du 1<sup>er</sup> au 31 Octobre, 408,758 f. 40  
Total... fr. 2,797,803 f. 30

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

#### GRANDE ENTREPRISE

#### VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

POURQUOI LE FONCIER monterait-il ? Comment un VERSEMENT DE 170 FRANCS procure en un mois, un revenu de plus de 170 DEUX MILLE FRANCS Demandez ces Renseignements au Directeur de la Finance Parisienne, 20, rue de Flandre, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## AVEU SUPRÊME

Norbert avait la main sur le bouton de la porte. A ces derniers mots, il se retourna :

— Tiens, fit-il, à propos d'adresse, où m'astu dit que demeurait M<sup>me</sup> Lebrouffais ?

— Madame Lebrouffais ?... Eh ! que lui veux-tu ?

— Mon cher Sylvain, tu es trop curieux... Rassure-toi, d'ailleurs je n'ai point l'intention de te supplanter près de M<sup>me</sup> Cécile...

— Je l'espère fichtre bien ! s'écria Sylvain en roulant des yeux terribles et en faisant le geste de quelqu'un qui se fend à fond.

Norbert sourit.

Dardand continua, sur le ton des acteurs de mélodrame :

— A vous la première manche, Monseigneur, mais à moi la belle !... C'est-à-dire qu'après mon insuccès près de M<sup>me</sup> Nevers, si tu me coupais encore l'herbe sous le pied chez

M<sup>me</sup> Lebrouffais, par Saint-Jacques de Compostelle, il faudrait en découdre !... M<sup>me</sup> Lebrouffais demeure rue Condorcet, 8... Et surtout, mon bon, tâche de ne pas dire du mal de moi à ma future belle-mère !...

IV

Ce n'est qu'après de longues réflexions que Lestrangle s'était décidé à cette démarche. Son premier mouvement avait été d'envoyer, sous pli recommandé, à M<sup>me</sup> Lebrouffais, la somme qu'il devait lui restituer. Une lettre sans signature aurait accompagné cet envoi et l'aurait expliqué sans entrer dans aucun détail, sans surtout nommer la personne qui faisait la restitution. Mais Norbert renonça bien vite à l'emploi de ce moyen qui lui semblait trop commode. Il devait rendre l'argent mal acquis, certes. Mais cela ne suffisait pas à la générosité de son cœur. Il devait expier aussi. Or, l'expiation, commencée par la rupture de son mariage, devait s'achever, se compléter par l'humiliation suprême d'une visite à la veuve de la victime de son père ; et cette humiliation dont il savourait d'avance l'amertume, elle serait d'autant plus profonde que Norbert n'avait aucune sympathie pour M<sup>me</sup> Lebrouffais et la jugeait absolument incapable d'user di-

gnement, utilement, de la fortune en possession de laquelle une chance inespérée allait la faire bientôt rentrer. Lestrangle ne s'arrêterait pas, d'ailleurs, à ces considérations. Sa préoccupation unique était de réhabiliter à ses propres yeux la mémoire de son père, criminel par amour de l'or, de sa mère, coupable par amour pour son fils. Et, plus la croix qu'il s'était condamné à porter pour réparer leur double faute lui semblait pesante, moins il doutait du pardon. Dieu n'accepterait-il pas, en faveur des parents morts, la rançon des larmes et du sang du fils ? Oui, de son sang, le sang le plus pur de son cœur qu'il sentait s'écouler lentement, par une invisible plaie béante, une blessure intime, qui ne se fermerait ni se cicatriserait jamais !

C'est dans cette disposition d'esprit que se trouvait l'ami de Sylvain, lorsqu'il s'arrêta devant la porte de M<sup>me</sup> Lebrouffais. Ce fut Cécile qui l'introduisit. Elle avait toujours la même physionomie douce, un peu craintive, ses cheveux d'or fauve tordus sur la nuque en nattes épaisses, ses yeux bruns humides mi-clos soudain pour distinguer, dans la pénombre du vestibule, le visage du visiteur. Norbert trouva que M<sup>me</sup> Lebrouffais avait beaucoup pâli.

Les veilles, sans doute, les soucis d'une existence précaire, toute de travail, dans l'atmosphère malsaine de ce petit appartement dont toutes les fenêtres ouvraient sur une cour étroite, sans air et sans soleil.

— Je désirerais parler à M<sup>me</sup> Lebrouffais.

— Entrez donc, Monsieur, ma mère va venir à l'instant.

Quand la vieille coquette pénétra dans le petit salon de compagnie où Cécile avait introduit Norbert, celui-ci se crut ramené d'un an en arrière, à ce fameux jour où il avait fait, à Saint-Félicien, près de la même M<sup>me</sup> Lebrouffais, une démarche aussi délicate, sans doute, mais bien moins pénible.

Une odeur prononcée d'eau de Lubin annonça la maîtresse de céans. Elle était vêtue d'un peignoir en cachemire mauve, garni d'un coquillé de dentelles crème, les pieds chaussés de pantoufles en satin qui laissaient voir des bas de soie tirés avec soin.

— Ah !... mais, si je ne me trompe, c'est M. Lestrangle... Quelle bonne surprise !... Votre ami, le peintre, M. Bar... Nar...

— Dardand, Madame.

(A suivre.)

MAXIME JULLET.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,  
Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## A VENDRE

SUR LICITATION  
EN 4 LOTS

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

## DIVERS IMMEUBLES

Censistant en :

Trois Maisons, trois Caves en roc et Jardins,

Situés à Saumur, rue Notre-Dame,

Dépendant des communautés et succession CORMIER-BOUCHER.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 26 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Léonide Boucher, aubergiste, demeurant à Saumur, veuve de M. Paul Cormier,

« Agissant comme commune en biens avec son défunt mari et comme sa donataire d'un quart en propriété » et d'un quart en usufruit, aux termes de la donation qu'il lui a faite suivant acte reçu AUBOYER, notaire à Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ;

2<sup>o</sup> M. Blaise-Henri Cormier, célibataire, majeure, domicilié à Saumur, actuellement soldat au 68<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Issoudun ;

3<sup>o</sup> M. Paul-Etienne Cormier, cultivateur, demeurant à Douvy, commune d'Épieds ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henry Lecoy, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou dûment appelé de :  
M. Ferdinand Cormier, tonnelier, demeurant à la Pierre-Couverte, commune de Bagneux ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11 ;

Il sera, le mardi vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Auboyer, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, en quatre lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant des communautés et succession Cormier-Boucher.

## DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située à Saumur, rue Notre-Dame, numéro 91, portée au plan cadastral sous le numéro 119 P, section H, composée d'une pièce sur la rue, petite cour derrière, cellier au fond de cette cour, cave prenant accès dans le cellier ; au premier étage, auquel on parvient par un escalier donnant dans la cour, une chambre et un grenier, lieux d'aisances, autre chambre à la suite avec grenier au

dessus, le tout se tenant, joignant au nord la rue Notre-Dame, au levant la ruelle de l'Échelle-Bourreau, au couchant Pradel, au midi Grellet ;

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. . . . . 2.000

2<sup>e</sup> Lot.

Une maison, située à Saumur, communiquant avec celle composant le premier lot par une porte ouvrant dans le cellier de cette maison et composée de deux chambres ouvrant sur la ruelle Chasse-Bourreau, qui prend accès dans la rue Notre-Dame par le corridor de la maison numéro 95, cellier et grenier au-dessus de ces chambres, portée au plan cadastral sous le numéro 119 P, section H, et joignant au nord la maison formant le premier lot ci-dessus, au couchant la ruelle, au midi Pradel et au levant Grellet ;

Sur la mise à prix de six cents francs, ci. . . . . 600

3<sup>e</sup> Lot.

Une maison, située à Saumur, dans la ruelle de l'Échelle-Bourreau, au-dessus de la maison formant le premier lot ci-dessus dont elle est séparée par une maison appartenant à M. Grellet, portée au plan cadastral sous le numéro 117, section H, comprenant quatre chambres et un grenier, joignant au nord Grellet, au couchant la ruelle Chasse-Bourreau, au midi Goubault, au levant la ruelle de l'Échelle-Bourreau ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci. . . . . 1.000

4<sup>e</sup> Lot.

Trois caves creusées dans le roc, situées à Saumur, auxquelles on accède soit par la ruelle de l'Échelle-Bourreau, soit par la ruelle Chasse-Bourreau, portée au plan cadastral sous les numéros 102, 103 et 104, section H ; petits jardins en terrasse s'étendant devant ces caves, compris au plan cadastral sous les numéros 99, 100 et 101, section H, pour une contenance totale de un are quatre-vingt-quatorze centiares, joignant au midi le coteau, au nord un passage commun, au levant Robineau, au couchant M<sup>lle</sup> Babin ;

Sur la mise à prix de six cents francs, ci. . . . . 600

Total des mises à prix : quatre mille deux cents francs, ci. . . . . 4.200

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, sousigné.

Saumur, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (886)

## A LOUER

POUR NOËL 1889

## UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9,

Comprenant, au rez-de-chaussée : salle à manger, cuisine, écurie, grand porche ; au 1<sup>er</sup>, salon, 2 chambres à coucher ; au second, 2 chambres et cabinet ; mansardes et grenier ; cave, lieux d'aisances, gaz, eau de Loire.

S'adresser même rue, n° 11.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, 23, place de la Bilange.

## A VENDRE

PAR

## ADJUDICATION AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

Le Dimanche 16 Novembre 1889, à 1 heure de l'après-midi, à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER,

## VASTE MAISON

SITUÉE AU BOURG DE DISTRÉ,

Comprenant 12 chambres dont 5 à feu, remise, écuries, cours, jardins, caves en roc et pressoir.  
Mise à prix : 4.000 fr.

Clos de terre et vigne blanche et rouge, de 2 hectares 27 ares environ, attenant à la maison.  
Mise à prix : 480 fr. les cinq ares 50.

Jouissance à Noël 1889.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. AGÈS, qui habite la maison, et, pour les renseignements, au notaire. (882)

## A LOUER

## JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublés

Situés 4, rue Dupetit-Thouars.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES  
Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

## A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelles.

## HUILE D'OLIVE

DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Provenant de la maison MARCELLIN CORNU, de Salon (Bouches-du-Rhône, a obtenu 2 MÉDAILLES D'OR en 1867 et à l'Exposition universelle de 1889.

Dépôt, échantillons et prix courants, chez M. RICHARD-ALAIS, négociant en vins, rue Beaurepaire, n° 39, à Saumur. (864)

## OCCASION

3.000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur 1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SORET, négociant à la Croix-Verte.

HOMME SÉRIEUX, disposant de 4 à 5 jours par semaine, demande écritures à faire ou tenir comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une Cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

# SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

## ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin, le 1/2 kil.,	1.30
Planteur, —	1.65	— surfin, —	1.60
Cie Coloniale, —	2.20	Supérieur vanillé, —	1.90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1.30, 1.50, 1.70	Double vanille, —	2.40
Express, les 6 déjeuners, 90 et	1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.	

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix déiant toute concurrence.  
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 . . . . .	87 —	Banque de France . . . . .	4200 —	Obli. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	373 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	524 25
3 0/0 amortissable . . . . .	90 30	Banque d'Escompte . . . . .	526 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	458 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 . . . . .	352 —
4 1/2 1883 . . . . .	104 85	Comptoir national d'Escompte . . . . .	660 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	456 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000 . . . . .	44 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	1293 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	452 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série — . . . . .	43 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	533 25	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	590 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	387 50	— obligations à lots . . . . .	120 —
— 1865 4 0/0 . . . . .	526 —	Crédit Lyonnais . . . . .	698 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . . . .	597 —
— 1869 3 0/0 . . . . .	412 —	Crédit Mobilier . . . . .	492 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0 . . . . .	400 50	Dépôts et Comptes courants . . . . .	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	413 —	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	103 65
— 1875 4 0/0 . . . . .	523 50	Crédit Mobilier . . . . .	460 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 . . . . .	417 25	— 1889 4 0/0 . . . . .	93 50
— 1876 4 0/0 . . . . .	523 —	Société Générale . . . . .	796 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	417 50	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .	92 50
— 1886 3 0/0 . . . . .	387 50	Est . . . . .	796 25	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	424 50	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	—
Bons de liquidation . . . . .	522 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1336 25	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	420 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi . . . . .	1195 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	417 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 . . . . .	478 —
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or . . . . .	92 75		
				Dettes d'Égypte 6 0/0 . . . . .	472 —		
				Extérieur 4 0/0 or . . . . .	75 75		
				Hongrie 4 0/0 or . . . . .	86 —		
				Italie 5 0/0 . . . . .	94 40		
				Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	499 50		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,